

**COTE-D'IVOIRE - DOSSIER 1 :  
CACAO COULEUR ROUGE-SANG**

**COTE D'IVOIRE /  
FILIERE CAFE CACAO :  
COMPRENDRE ENFIN POURQUOI  
KIEFFER A ETE TUE.**

**La face cachée du plus grand scandale financier de  
l'histoire de la Côte d'Ivoire.**

**De l'implication directe du président Laurent Gbagbo  
dans les**

**Détournements.**

# DOSSIER 1



## CACAO COULEUR ROUGE-SANG

### Objet

A peine ouvert le 8 septembre 2010 au tribunal correctionnel du plateau, le procès des ex-dirigeants de la filière café cacao, incarcérés depuis le 18 juin 2008, a été renvoyé au 16 novembre 2010. C'est qu'il y a des gens en haut lieu qui ne tiennent absolument pas à ce que ce procès ait lieu avant l'élection présidentielle. Ce qui suit permet de soutenir une pareille thèse.

### Rappel des faits

Sur la base de la clameur publique, le président Gbagbo a instruit, courant octobre 2007, le procureur de République près le Tribunal de 1<sup>ère</sup> instance d'Abidjan-Plateau, aux fins de diligenter une enquête sur des présumés détournements massifs dans la filière café cacao en Côte d'Ivoire.

La Police économique et la Brigade de recherche de la Gendarmerie Nationale, sous la supervision du parquet d'Abidjan, ont procédé à de nombreuses investigations pour recueillir des informations devant établir la preuve de ces détournements.

A l'issue de leurs enquêtes, 24 responsables des structures de cette filière café cacao vont être cités par le procureur de la République. Mais chose curieuse, seuls deux dirigeants sur les 24 verront leur compte bancaire audité et publié dans le rapport de la Brigade de recherche et de la police économique remis au procureur. Il s'agit d'Amouzou Kassi Henri, Président du Conseil de gestion du FDPCC

(Fonds de développement et de promotion des activités des producteurs de café et de cacao), ainsi que Kouassi Théophile, secrétaire exécutif de la même structure.

C'est que sur les 24 personnes inculpées, en dehors de ces deux personnalités toutes sont des militants et responsables locaux du Fpi, parti au pouvoir et sont pour la plupart, de la même ethnie que M. Gbagbo. Certaines, dont Placide Zoungrana, Pca de l'Arcc (autorité de régulation de la filière café cacao) et Kouakou Firmin, DG du Frc (Fonds de régulation et de contrôle), sont respectivement directeur de campagne de M. Laurent Gbagbo à Toumodi et Sinfra.

Ce qui explique la raison pour laquelle, les enquêteurs se sont bien gardés d'éplucher leurs comptes bancaires.

## **COMPRENDRE POURQUOI ET QUI LES ENQUETES DE KIEFFER DERANGEAIENT**

### **I/ Les différents audits**

Du 18 au 30 juin 2008, M. Gnacadé Ladj Joachim, doyen des juges d'instruction a inculpé et mis sous mandat de dépôt tous les principaux dirigeants des structures en question (PCA, PDG, DG, DAF et directeurs de sociétés filiales).

Deux mois après leur incarcération, trois audits ont été commandités par le juge d'instruction.

- Deux audits comptables et financiers
- Un audit douanier

Les deux audits comptables et financiers sont effectués, l'un par

l'Inspecteur Général des finances, l'autre par le Cabinet londonien Moore Stephens.

Mais chose curieuse, au cours de ces audits, aucun des dirigeants emprisonnés n'a été entendu par les auditeurs pour faire la lumière sur quelques détails que ce soit. Ce sont plutôt d'autres personnes qui ont été entendues à leur place. L'audit étant contradictoire, quelle était

sa valeur ou quel objectif recherchait-on quand il se fait sans aucune contradiction ?

**L'audit douanier fera ressortir un manque à gagner de 600 milliards de francs Cfa plus d'un milliard de dollars.**

Et l'audition de M. Alexis Nezzi, syndicaliste, agent de la BCC (Bourse du café et du cacao) et ex-responsable du guichet unique de sortie où se font toutes les opérations de contrôle du produit et d'embarquement du café et du cacao est édifiant.

En effet, selon M. Alexis, des quantités importantes de cacao de grade 1 ont été déclassés en sous grade ou hors norme et exportées avec la complicité de l'ancien ministre de l'économie **Bohoun Bouabré** et de l'agriculture, **Dano Djédjé**.

Y sont impliqués également selon M. Alexis, **le gendre du président Gbagbo (Stéphane Kipré) devenu milliardaire** et sillonnant le pays depuis plus de deux ans pour faire des dons aux populations rurales dans le cadre de l'implantation de son parti politique (Union des Nouvelles génération UNG) créé pour soutenir son beau père le

président ; la 1<sup>ère</sup> vice présidente du Comité de gestion de la filière Café Cacao, **Mme Ila Donwahi** (fille de l'ancien président de l'Assemblée Nationale Ivoirienne Charles Donwahi), ainsi que certains gros exportateurs de café et de cacao connus comme des proches de M. Gbagbo.

Mais ce qui apparait comme une grossière hérésie, c'est que nulle part dans les rapports d'audit commandités par le juge d'instruction et que des avocats de certains prévenus ont pu consulter au parquet, il n'est fait mention des sommes colossales versées au président de la République sur ses propres sollicitations via son Directeur Financier, par les dirigeants de la filière café cacao.

Selon un ancien dirigeant de la filière actuellement incarcéré à la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan que nous avons interrogé, ce sont environ **200 millions qui étaient versés à la Présidence de la République, chaque semaine ( tous les vendredis)** par les dirigeants du FRC dont le PCA est la seconde épouse de l'ancien premier ministre Ivoirien Pascal Affi N'guessan, par ailleurs actuel président du parti présidentiel.

**Mais le plus surprenant, c'est que bien qu'ayant informé pendant leurs différentes auditions, le juge d'instruction avec preuves à l'appui, des différentes sommes versées au président de la république dans le dos des producteurs ivoiriens, nulle part dans le rapport final de ce dernier transmis au tribunal correctionnel pour jugement, il n'est fait mention d'aucune somme d'argent versée au président de la République.**

Ces sommes, pour ce qui concerne le FDPCC, s'élèvent à 14.350.000.000 (quatorze milliards trois cent cinquante millions de FCFA), soit près de 22 millions d'euros.

Ces sommes, transmises au président par chèque, ont été dûment déchargés par le Directeur des Services Financiers de la Présidence de la République. Dans son audition (voir document N° 13 à 15), ce dernier reconnaît clairement le versement de ces sommes.

**Mais aussi incroyable que cela puisse paraître, la Présidence de la République n'a jamais été inquiétée par le juge d'instruction, qui a pris le soin de charger les responsables en prison, en passant le Blanco sur les preuves de l'implication du président de la République dans les détournements opérés dans la filière.**

Ce qui explique la promotion de ce dernier qui vient d'accéder au grade très envié de magistrat hors hiérarchie.

## **II/ L'ARGENT QUE LA PRESIDENCE A VOLE AUX PLANTEURS - PREUVES A L'APPUI.**

Voici la liste non exhaustive des chèques émis par le FDPCC pour le compte de la Présidence de la République.

Ceci constitue des preuves de ce que nous avançons, preuves que nous transmettrons aux justices respectives en charge de cette affaire.

Chèque Bicici n° 42784 du 2/04/2003 de FCFA - **500.000.000**

Chèque Bicici N° 42783 du 2/04/2003 de FCFA - **1.000.000.000**

Chèque Citibank n° 3284486 du 19/05/2003 de FCFA - **1.500.000.000**

Chèque Bicici n° 42719 du 3/06/2003 de FCFA - **1.500.000.000**

Chèque Bicici n° 42721 du 3/06/2003 de FCFA - **2.000.000.000**

Chèque Citibank n° 3437051 du 08/07/2003 de FCFA - **1.000.000.000**

Chèque CAA n° 4795476 du 24/11/2003 de FCFA - **1.000.000.000**

Chèque CAA n° 4797477 du 24/11/2003 de FCFA - **2.000.000.000**

Chèque Bicici n° 42974 du 21/11/2003 de FCFA - **1.000.000.000**

Chèque Bicici n° 42973 du 21/11/2003 de FCFA - **2.000.000.000**

Chèque CAA n° 4795477 du 11/12/2003 de FCFA - **100.000.000**

Chèque Citibank n° 3436902 du 12/01/2004 de FCFA - **300.000.000**

Chèque Citibank n° 3437005 du 22/03/2004 de FCFA - **350.000.000**

Chèque Citibank n° 3436912 du 5/05/2004 de FCFA - **100.000.000**

Soit au total, la somme de **14.350.000.000** (quatorze milliards trois cent cinquante millions de FCFA) virés dans des comptes fantômes sûrement présidentiels pompeusement nommés par M. J. Anoma Directeur des Services Financier de la Présidence lors de son audition devant le juge : « **les comptes de la Présidence logés dans les banques ordinaires** »( ?)

NB : Ces sommes n'ont absolument rien à voir avec l'effort de guerre fait par l'ensemble des structures de la filière café cacao en novembre 2002, où elles ont versé la somme de 10 milliards à l'Etat pour acheter des armes.

Toutes les sommes qui précèdent ont été versées par les dirigeants du FDPCC au président de la République, à sa demande, et non

spontanément comme le prétend le directeur des services financiers, M. Jacques Anoma qui a d'ailleurs déchargé tous ces chèques avec des lettres de transmission sur lesquelles il est toujours clairement mentionné « vos sollicitations ». Ce sont donc des détournements de fonds opérés par la Présidence de la République.

### III/ Implication des ministres Bohoun Bouabré et Dano Djédjé Sébastien

Tous les montants qui se trouvent sur le document N° 0010 n'ont jamais servi au motif pour lesquels ils ont été décaissés. Ces sommes ont été détournées de leur destination. Mais le ministre de l'Agriculture dont le nom et la signature apparaissent sur ce document n'a jamais été inquiété.

Sur le document N° 0011, les ministres de l'agriculture et de l'économie de l'époque ordonnent au directeur de l'Agence nationale de la BCAO, de faire un virement pour un compte logé à la CAA (caisse autonome d'amortissement), depuis le compte séquestre y logé. Cet argent a disparu, mais les ministres n'ont jamais été inquiétés.

La somme qui se trouve sur le document N° 0012 n'a jamais servi à l'objet pour lequel il a été décaissé. Le SARA (salon de l'agriculture...), ne s'étant jamais tenu et l'Amu (assurance maladie universelle), n'étant jamais rentrée en vigueur. Mais le ministre de l'agriculture qui a fait décaisser cet argent n'a jamais été inquiété.

Référence : le 11 décembre 2003, par le président du Comité de gestion du FDPCC, M. Amouzou Kassi Henri, a offert la somme de 2 milliards aux producteurs de café et de cacao qui avaient fui les atrocités de la guerre en fuyant les zones centre, et ouest du pays, abandonnant tout dans les mains des rebelles.

Par le Chèque CAA n° 4797477 du 24/11/2003 de FCFA d'une valeur de 2.000.000.000, le président du Comité de gestion du FDPCC a remis l'argent au président de la République, à charge pour lui de recevoir à la Présidence, l'ensemble de ces malheureux producteurs pour leur annoncer la mise à leur disposition, de cette somme d'argent pour essuyer leurs larmes.

Les responsables du FDPCC, dans leurs tournées de sensibilisation, ont informé les responsables de l'association des producteurs victimes de

guerre de l'ouest de la remise de cet argent au chef de l'Etat, pour le leur remettre officiellement.

**Mais l'argent n'a jamais été remis aux producteurs jusqu'au jour d'aujourd'hui. il a été purement et simplement détourné par la présidence de la République.**

Interrogé sur la disparition de cet argent à la présidence par le juge d'instruction le 17 février 2009 donc 6 ans après, voici ce que Jacques Anouma, le directeur financier a répondu :

*« Ce chèque est effectivement parvenu à la Présidence. Mais les modalités de répartition des fonds concernés n'ont pas été déterminées. A ce jour, aucune demande de répartition n'a été faite. Si d'aventure, des demandes de cette nature étaient dûment faites, les dispositions seraient prises pour y faire face. »*

**Pourtant, depuis le 24 août 2009, les destinataires de cet argent, par l'intermédiaire de leur avocat Me Aka Narcisse, ont porté plainte contre la présidence de la République pour détournement de fonds, mais le procureur de la République n'a jamais donné suite à cette plainte.**

Le 3 octobre dernier, ils ont organisé un point de presse pour dénoncer encore la disparition de cet argent et menacé d'organiser une marche sur la Présidence pour réclamer la restitution de cet argent avant l'élection présidentielle du 31 octobre prochain.

*Dossier : « cacao rouge-sang »,*

*réalisé par : Tiebamaco & Makany*

---

LES PREUVES MATERIELLES DE TOUT CE QUE NOUS AVANCONS SERONT BIENTOT CONNUES ET APPORTEES AUX JUSTICES FRANCAISE ET IVOIRIENNE.

\* \*

**PREUVES**  
**DETOURNEMENTS**  
**CAFE CACAO**

—

**(PARTIE I)**

**CECI CONSTITUE LES PREMIERES PREUVES DU MENSONGE DU DIRECTEUR FINANCIER DE LA PRESIDENCE, QUI A SOLLICITE LE FDPCC A PLUSIEURS REPRISES POUR L'OBTENTION DE RESSOURCES FINANCIERES, AU SU DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE COTE-D'IVOIRE, M. LAURENT GBAGBO.**

AUDITION DE ANOUMA JACQUES BERNARD DAVID, LE 17 FEVRIER 2009 A 15H30, RELATIVE AUX CHEQUES SOLICITES PAR LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE PRES LE FDPCC.

*Question : Il résulte des productions faites par l'inculpé KOUASSI Théophile suite à son interrogatoire du 05 Janvier 2009 que suite à vos sollicitations, vous avez reçu différents chèques du FDPCC dont les montants suivant et qui étaient libellés à l'ordre de la Présidence de la République :*

- |                       |  |      |
|-----------------------|--|------|
| • Le 05 Mai 2004      | 100.000.000 F CFA                                |      |
| • Le 22 Mars 2004     | 350.000.000 F CFA                                | 2750 |
| • Le 12 Janvier 2004  | 300.000.000 F CFA                                | 1    |
| • Le 21 Novembre 2003 | Deux Milliards et un Milliard                    | 3    |
| • Le 24 Novembre 2003 | Deux Milliards et un Milliard                    | 3    |
| • Le 03 Juin 2003     | Un Milliard Cinq Cent Millions et Deux Milliards | 6,5  |
| • Le 19 Mai 2003      | Un Milliard Cinq Cent Million                    | 1,5  |
| • Le 02 Avril 2003    | 500.000.000 F CFA et Un Milliard                 | 1,5  |
| • Le 08 Juillet 2003  | Un Milliard                                      | 1    |

*Avez-vous effectivement sollicité ces fonds, comme cela ressort des courriers de transmission des chèques les concernant ? Si oui, suivant quelle forme et à quelle fin ?*

**REPONSE "MENSONGERE" D'ANOMA JACQUES, DIRECTEUR FINANCIER DE LA PRESIDENCE :**

*Réponse : Sous réserve de vérifications, je ne me rappelle pas avoir sollicité les fonds dont l'énumération vient d'être faite ;*

*Je confirme cependant que les chèques ont été reçus au service financier de la Présidence de la République et déposés sur les comptes dans les banques ordinaires. Je pourrai produire les preuves de la remise des chèques aux banques dans lesquelles ils ont été déposés ;*

OR, NOS INVESTIGATIONS REVELENT CES DOCUMENTS EDIFIANTS, QUI MONTRENT LES << **SOLLICITATIONS** >> DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE , LA MENTION "**RECU LE**" PAR LE DIRECTEUR FINANCIER DE LA PRESIDENCE JACQUES ANOMA, AINSI QUE **SA SIGNATURE**.

CES DOCUMENTS SONT AUTHENTIQUES.

REGARDEZ ATTENTIVEMENT CES DOCUMENTS :

**1- SOLLICITATION DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE SUR LES MONTANTS : 1.5 MILLIARDS FCFA ET 2 MILLIARDS FCFA**

**2- ENVOI DES CHEQUES PAR LE FDPCC CORRESPONDANT AUX SOLLICITATIONS DEMANDEES**

Abidjan, le 04 Juin 2003

//-

Monsieur le Directeur Financier  
Présidence de la République  
**ABIDJAN**

N/Réf. : DG/TK/hw/0691/2003

Objet : Chèques

Monsieur le Directeur Financier,

Veuillez trouver ci-joints, les chèques n° 42719 et 42721 tirés sur la BICICI respectivement de FCFA 1 500 000 000 (Un milliard cinq cent millions) et FCFA 2 000 000 000 ( Deux milliards) représentant le montants de vos différentes sollicitations.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Financier, l'expression de ma haute considération.

Recu le 05/06/03  
J. ANOMA



Le Secrétaire Exécutif  
**FDPCC**  
Fonds de Développement et  
de la Promotion des Activités  
des Producteurs de Café-Cacao  
08 B.P. 2093 - ABIDJAN 01  
Tél: 27 57 54 41 Fax: 27 57 54 42  
**Theophile KOUASSI**

Ampliation

❖ Henri AMOUZOU.PCA

**CHEQUES RECUS PAR JACQUES ANOMA, DATES ET SIGNES DE SA MAIN :**

N° Cpte à Débiter 65228000

TVA

ASDI

N° Cpte à Créditer 52110000

N° / Date Engt 02225

Echéance

1 500 000 000

1 500 000 000

Reçu le 05/06/03  
J. ANOUM  
Afrim



Chèque N° 0042719  
Série: B91

BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DE LA CÔTE D'IVOIRE

F CFA # 1.500.000.000

PAYEZ CONTRE CE CHÈQUE un milliard cinq cent millions  
de francs CFA  
A L'ORDRE DE PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

A ABIDJAN LE 03/06/2003

PAYABLE À

09 ABIDJAN PLATEAU  
12 AV FRANCHET D'ESPEREY

02 ABIDJAN RCI-TEL: 20201600  
COMPENS : ABIDJAN RCI

A0006 01550 0078973 000 60 08  
FONDS DE DEVELOP-  
PEMENT ET DE PROGRES SOCIAL  
BICICI 09330

Signature(s)

⑆0042719⑆ ⑆1000060155008⑆ 007897300060⑆

Chèque N° 0042721  
Série: B91

F CFA 2.000.000.000

BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DE LA COTE D'IVOIRE

Siège Social : Avenue Franchet D'Esperey - Abidjan

PAYEZ CONTRE CE CHÈQUE Deux milliards de CFA

A L'ORDRE DE PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

A ABIDJAN LE 03/06/03

PAYABLE À  
09 ABIDJAN PLATEAU  
12 AV FRANCHET D'ESPEREY  
02 ABIDJAN RCI-TEL: 20201600  
CONFERS : ABIDJAN RCI

A0006 01550 0078973 000 60 08

FONDS DE DEVELOP

FEMENT ET DE PRODUIS DE COUVRISE  
BICICI 09550 0000 0116

Signature(s)

0042724 100060155008A 007897300060

Reçu le 05/06/03  
J. ANOUM  
*[Signature]*



N° Cpte à Débit	6582800	2 000 000 000
TVA		
ASDI		
N° Cpte à Créditer	52110000	2 000 000 000
N° / Date Engt	002827	
Echéance		

**NOTEZ A CHAQUE FOIS LES MENTIONS "RECU LE" AINSI QUE LA SIGNATURE DE LA MAIN DU DIRECTEUR FINANCIER JACQUES ANOUMA, QUI A DEMENTI EN FACE DES JUGES QU'IL AVAIT BIEN RECU CES CHEQUES.**

POINT IMPORTANT :

REGARDONS DE PLUS PRES CETTE REponse DE JACQUES ANOUMA.

*Réponse : Sous réserve de vérifications, je ne me rappelle pas avoir sollicité les fonds dont l'énumération vient d'être faite ;*

*Je confirme cependant que les chèques ont été reçus au service financier de la Présidence de la République et déposés sur les comptes dans les banques ordinaires. Je pourrai produire les preuves de la remise des chèques aux banques dans lesquelles ils ont été déposés ;*

CE DERNIER CONFIRME QUE DES CHEQUES ONT ETE RECUS AU SERVICE FINANCIER DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ET DEPOSES SUR DES COMPTES DANS DES BANQUES ORDINAIRES.

**1/ DANS QUEL PAYS L'ETAT CONSIGNE-T'IL SES FONDS DANS DES BANQUES ORDINAIRES ?**

**2/ A QUOI SERT LE TRESOR IVOIRIEN DANS CE CAS ?**

**3/ QUI SONT LES DETENTEURS DE CES COMPTES LOGES DANS << DES BANQUES ORDINAIRES >> ?**

**4/ QUE SONT DEVENUES LES SOMMES DE 1.5 MILLIARDS FCFA ET 2 MILLIARDS FCFA ?**

**NOUS ESTIMONS QU'IL EST DU DEVOIR DE JACQUES ANOUMA AINSI QUE MONSIEUR LAURENT GBAGBO - PAR LES RESPONSABILITES QU'ILS OCCUPENT A LA TETE DE L'ETAT DE COTE-D'IVOIRE - DE DIRE AU PEUPLE IVOIRIEN ET A LA JUSTICE QUE SONT DEVENUS CES FONDS "OFFICIELS", LOGES DANS DES << BANQUES ORDINAIRES >> ?**

**PREUVES  
DETOURNEMENTS  
CAFE CACAO -  
(PARTIE II)**

## SOLLICITATION DE JACQUES ANOUMA



Abidjan, le 22 Mars 2004

/-)

Monsieur Le Directeur Financier  
Présidence de la République

ABIDJAN

N/Réf.: DG/ /kam/01148/04

Objet : Sollicitation

Monsieur le Directeur Financier,

Par la présente, nous vous saurions gré de trouver ci-joint le chèque n° 3437005 tiré sur la CITIBANK le 22/03/04 représentant le montant de votre sollicitation.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Financier, l'expression de nos sentiments distingués.



Le Secrétaire Exécutif

**FDCPC**  
Fonds de Développement et  
de Promotion des Actifs des  
Producteurs de Café et de Cacao  
Tél: 22 52 77 00 - Fax : 22 52 77 09  
Théophile KOUASSI

Ampliation : M. Henri AMOUZOU (Président du Conseil de Gestion)



## MENSONGE DE JACQUES ANOUMA LORS DE SON AUDITION QUI NIE AVOIR EU CONNAISSANCE DE CE CHEQUE

Question : Il résulte des productions faites par l'inculpé KOUASSI Théophile suite à son interrogatoire du 05 Janvier 2009 que suite à vos sollicitations, vous avez reçu différents chèques du FDPCC dont les montants suivant et qui étaient libellés à l'ordre de la Présidence de la République :

• Le 05 Mai 2004	100.000.000 F CFA	
• <u>Le 22 Mars 2004</u>	<u>350.000.000 F CFA</u>	0,750
• Le 12 Janvier 2004	300.000.000 F CFA	
• Le 21 Novembre 2003	Deux Miliards et un Milliard	3
• Le 24 Novembre 2003	Deux Miliards et un Milliard	3
• Le 03 Juin 2003	Un Milliard Cinq Cent Millions et Deux Miliards	3,5
• Le 19 Mai 2003	Un Milliard Cinq Cent Million	1,5
• Le 02 Avril 2003	500.000.000 F CFA et Un Milliard	1,5
• Le 08 Juillet 2003	Un Milliard	1

Avez-vous effectivement sollicité ces fonds, comme cela ressort des courriers de transmission des chèques les concernant ? Si oui, suivant quelle forme et à quelle fin ?

Réponse : Sous réserve de vérifications, je ne me rappelle pas avoir sollicité les fonds dont l'énumération vient d'être faite ;

Je confirme cependant que les chèques ont été reçus au service financier de la Présidence de la République et déposés sur les comptes dans les banques ordinaires. Je pourrai produire les preuves de la remise des chèques aux banques dans lesquelles ils ont été déposés ;

**TOUS CES DOCUMENTS SONT AUTHENTIQUES ET SERONT TRANSMIS AUX JUSTICES FRANCAISE ET IVOIRIENNE SUR CE CRIME ECONOMIQUE.**

**CI-DESSUS LA PREUVE DU MENSONGE DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DE COTE-D'IVOIRE, IMPLIQUEE AU SOMMET DE CE SCANDALE FINANCIER, DONT LAURENT GBAGBO ET JACQUES ANOUMA ONT CONNAISSANCE.**

# DERNIERES DEPECHEs

## **Côte d'Ivoire: un témoin désigne l'endroit où Kieffer serait enterré.**

PARIS - Un militaire ivoirien, témoin dans l'enquête sur la disparition de Guy-André Kieffer en Côte d'Ivoire en 2004, affirme dans un reportage diffusé vendredi pendant l'émission 19-20 de France 3 que le journaliste franco-canadien a été enterré à une vingtaine de kilomètres au nord d'Abidjan.

Le journaliste de France 3, Joseph Tual, a interviewé Alain Gossé, sergent-chef "au service logistique de la présidence de Côte d'Ivoire", qui a déjà témoigné devant le juge français Patrick Ramaël, chargé de cette enquête.

Le militaire affirme avoir vu et parlé au journaliste détenu dans une "cellule" de la présidence ivoirienne, où il avait été amené par "deux équipes de commandos" le 16 avril 2004, jour de sa disparition. M. Kieffer, dont le corps n'a jamais été retrouvé, aurait été tué "par erreur", selon M. Gossé.

Le militaire ivoirien, qui a quitté la Côte d'Ivoire depuis 2009, désigne une petite lande de terre de plusieurs centaines de mètres carrés, envahie par les herbes, située à une vingtaine de kilomètres d'Abidjan, comme l'endroit où a été enterré M. Kieffer.

L'équipe de France 3 qui s'est rendue sur place a notamment pu y constater la présence de policiers ivoiriens, conformément aux déclarations du témoin.

Selon plusieurs sources proches du dossier, le juge Patrick Ramaël devait procéder à des fouilles sur ce terrain lors d'un déplacement en Côte d'Ivoire début octobre.

Mais le magistrat, dont le déplacement avait reçu l'aval des autorités ivoiriennes, n'avait finalement pu procéder à aucun acte, faute d'avoir pu bénéficier sur place de la collaboration de ses homologues.

L'enquête menée en France sur la disparition du journaliste, qui travaillait notamment sur la filière cacao, s'est orientée vers des cercles proches du président Laurent Gbagbo, candidat à sa succession à l'élection présidentielle qui se tient dimanche.